



Audioconférences Syndicats/DG



Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

FO Paris. Drfip, 94 rue Réaumur 75002 Paris

☎ 01.55.80.66.43

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/> et <http://www.fo-dgfip.fr/> Fax 01.55.80.66.49

Courriel : fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

22/04/2020

CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 167^{ème} réunion du 16/04/2020.

I – Etat des effectifs.

<p>1) Drfip Paris. . Au 16/04/2020, 587 agents étaient présents dans les bureaux. Ils bénéficient de la mise en place journée continue pour permettre un décalage pendant les heures d'affluence dans les transports.</p> <p>. 842 en télétravail (en effet, des ordinateurs portables supplémentaires ont été distribués pour les SIE surtout)</p> <p>. 3 014 en confinement en autorisation d'absence.</p> <p>2) Dsfp-Aphp. Très peu de fonctions sont maintenues sur place (telles la cellule téléphonique avec une demi-journée par semaine), et le télé-travail domine.</p>	<p>Seuls 7 agents étaient présents par jour.</p> <p>3) Douane. -70 agents présents dont 56 agents pour l'activité opérations commerciales, et 14 pour la surveillance.</p> <p>- La brigade BSITM tourne avec seulement 6 agents (+ 3 de réserve) grâce à l'effondrement du trafic avec l'Angleterre.</p> <p>4) Dnvsf. Les contrôles fiscaux sont suspendus, les sites fermés. Les vérificateurs Dnvsf parviennent à travailler « tant bien que mal ».</p>
--	---

II – Matériels de prévention.

<p>1) Douane. Il y a 33 000 masques FFP 2 périmés en IdF, néanmoins utilisables après vérification des conditions de stockage des masques durant les années de conservation (au sec, température correcte), de l'absence de dégradation apparente, d'affaiblissement de, l'élastique.</p> <p>20 000 masques <i>chirurgicaux</i> ont été livrés récemment.</p>	<p>FO FINANCES a cependant rappelé qu'ils sont évitent la projection de la part de personnes malades, et ne protègent donc pas ceux qui les portent eux-mêmes.</p> <p>1,5 tonne de gel hydro-alcoolique sera livrée.</p> <p>Il y a assez de gants jetables, et il a été acquis des sur-lunettes pour la Bsitm de la gare du Nord.</p>
--	--

II – Matériels de prévention (suite)

<p>2) Dnvsf. Les sites sont fermés, ce qui résout tout.</p> <p>3) Dsfp-Aphp. Elle fait partie des 3 services considérés par la D G comme pouvant recevoir prioritairement des masques.</p> <p>4) Drfip. Un bidon de 5 l de gel est installé vers les entrées de sites. Les quelques gants sont donnés aux agents ouvrant le courrier, ce qu'ils ne font qu'un jour après. Les masques sont le gros problème. La direction générale les attribue prioritairement à 3 types de services (accueils, services ayant une proximité à l'usager, trésoreries hospitalières qui sont dans des établissements de santé). La direction et les représentants souhaitent l'attribution de masques aux agents prenant les transports pour rejoindre le travail. Mais la direction générale ne donne pas suite pour l'instant (sans doute, faute d'en avoir beaucoup). Et elle n'autorisait les Chsct à commander que du gel, des produits de nettoyage, des protections pour les guichets.</p>	<p>Cela faisait obstacle au vote de l'achat de masques. La direction générale (D G) semblait méconnaître sa propre note d'orientation (page 8) : « <i>Les CHSCT n'ont pas vocation à financer des équipements de protection individuelle. Toutefois, le caractère d'urgence de certaines situations d'exposition peut conduire à des financements exceptionnels.</i> »</p> <p>5) <u>Conclusion</u>. - L'État a longtemps utilisé le <i>syllogisme</i> pour expliquer que si on n'avait pas de masques, c'est que seuls les personnels médicaux en avaient besoin. Mais il n'est pas en mesure de leur en fournir assez. C'est pourquoi entreprises et collectivités locales ont réagi en faisant des commandes. Comme l'État, La D G présente l'attribution de masques à certains services comme l'expression de priorités. FO FINANCES constate que l'employeur public a contraint des agents à venir au bureau sans assurer une sécurité suffisante alors que l'article L 4121-1 du code du travail impose à l'employeur d'éliminer les risques. - La Corée du Sud était en tête des contaminations et n'a que 10 653 cas. Mais elle a des masques et des tests...</p>
---	--

III – Nettoyage des sites.

<p>Le comité a adopté une dépense pour une prestation quotidienne spécifique peut être mise en œuvre sur les 25 sites de la DRFiP Paris à compter du 20 avril 2020, pour une durée d'un mois. Les prestations sont le nettoyage des poignées de portes, mains courantes, matériel informatique (clavier, écran,</p>	<p>souris, les touches des copieurs multi fonctions, combinés, surfaces planes du mobilier, points de contact des sanitaires.. ; Le coût est très élevé et le comité n'a que 3 mois de budget pour faire face. Il est espéré que la D G assure le prochain financement.</p>
---	---

IV – Exercice des missions

<p>1) Douane. - Les missions de contrôle ne sont faites que sous conditions de disponibilité des équipements de protection, et du fait que le parquet fonctionne pour les procédures. - Les bureaux recevant le public ne seront ouverts qu'après analyse des moyens de sécurisation. FO FINANCES estime que chaque direction doit faire cette analyse avant de rajouter des tâches et appeler d'autres agents sur les sites, et non a posteriori.</p> <p>2) Drfip. La capacité de télé-travail a augmenté, notam-</p>	<p>ment pour les SIE, ce qui permet d'adapter le travail mais dans le cadre des missions prioritaires. Les ordinateurs ont été distribués sauf quand on n'a pu joindre le collègue. Remarque : les agents qui n'ont pas choisi à l'origine le télé-travail ne sont appelés à y participer que si les livraisons d'ordinateurs permettent de leur en donner ou si la CID a le temps d'adapter leur portable (pas le cas actuellement), et qu'ils peuvent contribuer aux missions prioritaires du plan PCA. Les agents de SIP et SIE sont prioritaires à cause de leurs missions.</p>
---	--

V – Projet de retrait de jours de congés.

<p>L'ordonnance (retrait de jours de congés) distingue les catégories de personnes, celles sous le statut d'autorisation spéciale d'absence (application de retrait de jours de congés), et celles qui ont télé-travaillé (possibilité d'application de jours de congés). L'application d'une telle mesure rétroactive (!) serait dé-</p>	<p>licate puisque les agents en autorisation d'absence se tiennent tout de même à disposition de l'employeur (ce qui d'habitude contraint l'employeur à verser la rémunération et reconnaître les droits). Et la mise en retrait des agents n'est que la conséquence du manque de sécurité, dont ils ne sont pas responsables.</p>
--	--

VI – Campagne d'impôt sur le revenu. 3 cercles.

<p>1) Agents dans les SIP, traitant dans les bureaux les déclarations papier, recevant les appels téléphoniques et traitant les listes ; 2) Les agents du SIP expérimentés resteront chez eux.</p>	<p>3) Les autres services comme les PCRP qui vont aider à faire du traitement de l'IR, et l'IFI. Et si des vérificateurs ou des agents PCE interviennent sur un SIP, ce sera sur un SIP donné. Ce sera un jumelage qui permettra plus d'échanges,</p>
--	---

DELIBERATION ADOPTEE CE JOUR PAR LE CHSCT

Délibération sur la prévention suite aux préconisations de confinement de la présidence de la République prenant attache auprès des scientifiques

Séance plénière téléphonée du 16 avril 2020

Le président de la République a annoncé la prolongation du confinement strict jusqu'au 11 mai.

La lutte contre la propagation du virus passe par le confinement afin de limiter au maximum les rencontres entre membres entre individus qu'il s'agisse de rencontres familiales, amicales ou professionnelles. Le virus n'épargne pas les relations professionnelles.

Les mesures barrière sont un pis aller lié à la pénurie de masques. L'académie nationale de médecine préconise un usage systématique de masques dans les lieux publics.

Le CHS-CT a préconisé dans sa séance plénière du 26 mars :

- la fermeture de tous les locaux professionnels et le passage en télétravail ou en travail à distance des tâches indispensables
- la réalisation d'un état des lieux du nombre de personnes physiquement présentes par service et par immeuble
- le suivi des cas de COVID-19 et les mesures immédiates de quatorzaine pour tous les cas contacts modérés élevés comme préconisé par le secrétariat général
- l'inscription du risque pandémique dans tous les services des finances accueillant des agents depuis le début du confinement

Préconisations :

Par mesure de prévention des risques pour la santé et l'hygiène au travail, le CHS-CT préconise :

- distribution des masques reçus et commande complémentaire de 200 000 masques
- report de la campagne IR à la fin du confinement
- suivi des préconisations de nettoyage tels que le préconise la note du secrétariat général

Les membres du CHS-CT demandent la transmission de cette délibération au Secrétariat Général et souhaitent l'application sans délai de cet avis.

N.B. : l'exécution de cette délibération dépend de la bonne volonté de la direction générale.

Dernière nouvelle : le 17/04/2020 a été annoncée l'arrivée de masques dans les sites, pour les agents prenant les transports. Toutefois, une certaine inquiétude demeure car ce sont des masques chirurgicaux, ce qui ne protège pas autant que les masques PFP 2.